

19 avril 2007

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 18 janvier 2006 de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio et M. Gérard Deshusses, renvoyée en commission le 5 avril 2006, intitulée: «Une piste cyclable le long de l'avenue Henri-Dunant, enfin?»

Rapport de M. Thierry Piguet.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 3 et 31 octobre 2006, ainsi que le 27 février 2007, sous la présidence de M^{me} Ruth Lanz Aoued, pour étudier cette motion.

Que M. Christophe Vuilleumier, qui a assuré la prise des notes des séances, soit vivement remercié pour ce travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- les travaux menés par le Conseil municipal pour la création d'une piste cyclable le long de l'avenue Henri-Dunant, dont la motion M-447 acceptée par le Conseil municipal le 16 mars 2005;
- l'existence d'un projet de tracé minimaliste, sans déplacement des mâts des Transports publics genevois, de novembre 2005, mené par la Direction des espaces publics et de la voirie, selon un article paru dans le *Courrier* le 22 décembre dernier,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui soumettre le projet de ce nouveau tracé dans les plus brefs délais.

Auditions

Audition d'une des motionnaires

M^{me} Valiquer rappelle que la commission avait déjà examiné cette problématique lors de l'étude de la motion M-447 acceptée le 16 mars 2005. Cette motion demandait au Conseil administratif de créer une piste cyclable, séparée des rails, des piétons et des activités commerciales, conformément au protocole d'accord du 23 avril 2001. Ce protocole, signé par plusieurs partenaires, prévoyait la création d'une piste cyclable lors de la mise en place des voies du tram. Mais rien n'avait été fait à cette époque, d'où la motion M-447. Comme les motionnaires

ne voyaient toujours rien venir, ils ont déposé, au début de 2006, cette nouvelle motion. Entre-temps, des travaux ont été entrepris et un aménagement cyclable a été réalisé en juin 2006: une piste située entre les arbres et le site du tram de l'avenue Henri-Dunant.

Si cette piste a le mérite d'exister, elle est souvent obstruée par des deux-roues motorisés, utilisée parfois par les puciers malgré les poteaux – amovibles – disposés le long du trottoir, sans compter les armoires électriques qu'il faut contourner, comme le constatent plusieurs commissaires. Tous ces obstacles semblent contraindre les cyclistes à opter de préférence pour les voies du tram au lieu d'emprunter la piste dévolue aux vélos. Néanmoins, se pose, à la commission, la question de l'opportunité de cette motion M-582. Il s'agirait, d'une part, de s'assurer que tout a été fait et de voir dans quel sens une amélioration serait possible et, d'autre part, de vérifier l'utilisation de cette piste, comme le prévoit également la réponse du Conseil administratif à la motion M-447. Pour ce faire, la commission décide de quelques auditions.

Audition de M^{me} Julie Barbey et de M. Alisdair Menzies, coprésident-e-s de l'Association pour les intérêts des cyclistes (ASPIC)

Pour l'ASPIC, ces aménagements sont mieux que rien, mais ils ne doivent surtout pas être pris en exemple pour de futures réalisations. Cette piste n'est en effet pas respectée, ni par les piétons, ni par les scooters (surtout les jours de marché), sa largeur n'est pas optimale (environ 1 m) et les arbres empêchent une bonne visibilité. Cela dit, l'ASPIC est relativement satisfaite, d'autant plus que cette voie relie différents bâtiments universitaires. En revanche, elle est certainement sous-utilisée, car les cyclistes semblent mal «aiguillés». L'entrée de la piste à Plainpalais n'est pas très visible et le marquage général mériterait d'être revu.

Si l'on voulait un tracé qui remplisse toutes les conditions de sécurité, pour une véritable piste cyclable fonctionnelle, il faudrait supprimer une voie de circulation, ce qui, dès lors, semble improbable, d'où le contentement de l'association par rapport à la situation actuelle.

Audition de M. Ziad El-Hindi, ingénieur à la section projet de trams, au Service de la gestion du trafic de l'Office cantonal de la mobilité

M. El-Hindi rappelle tout d'abord qu'il avait été question, à l'origine du projet, de réaliser deux voies de sortie et une entrante au niveau de Plainpalais. C'est l'inverse qui a été fait afin d'éviter que les camions de livraison se garent sur la piste cyclable. Cet argument prévaut aussi dans l'idée de transformer une voie de circulation en piste cyclable propre. Le risque de stationnement des camions est grand. De plus, les vélos devraient alors traverser les voies de tram pour emprun-

ter cette piste, ce qui représenterait un réel danger. Cela dit, il serait nécessaire de préciser, par une ligne de guidage, l'entrée de la piste au rond-point de Plainpalais.

En ce qui concerne la piste actuelle, M. El-Hindi, répondant aux questions des commissaires, indique que cette piste est utilisable en l'état, les arbres et les mâts permettant de canaliser les cyclistes. En revanche, il serait problématique et onéreux de vouloir déplacer les mâts TPG, ce qui, en plus, ne résoudrait rien. Néanmoins, quelques aménagements permettraient d'améliorer sensiblement le confort des cyclistes, comme une meilleure lisibilité de cette piste et des rampes d'accès à divers points.

Audition de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de M. Claude Morel, chef du secteur mobilité douce-aménagement du Service de la mobilité

M. Macherel confirme que certains tronçons de cette piste posent encore quelques difficultés et que les services de la Ville y sont attentifs. Pour lui, les utilisateurs doivent faire preuve de tolérance les uns envers les autres, plus spécialement du côté des marchés, tolérance qu'il s'agit aussi de renforcer par la pose de panneaux de sensibilisation.

En ce qui concerne les mesures qui seraient plus lourdes, telles que le déplacement des caténaires ou des caissons électriques, celles-ci auraient un coût élevé (un demi-million pour déplacer chaque pylône). Pour le reste, M. Macherel s'en réfère aux commentaires de l'ASPIC qui est satisfaite de cette piste. Il précise que c'est aux agents de sécurité municipaux de gérer les incivilités.

M. Morel indique que le marquage a été réalisé, ainsi que la construction d'un îlot. Pour le département, les problèmes sont donc réglés.

Discussion et vote

Pour l'ensemble des commissaires, l'objectif a été réalisé, entre le moment où cette motion a été déposée et le présent vote de la commission. Il convient donc de mentionner le travail effectué par les services de la Ville, les différents aménagements afin de rendre cette piste cyclable plus facile d'accès. La commission retient la satisfaction globale de l'ASPIC, principale intéressée par cette réalisation.

En conséquence, si le contenu de cette motion a retenu l'intérêt des commissaires, il ne fait aucun doute que celle-ci a trouvé toutes les réponses permettant son classement, à l'unanimité.